

Jeux de piste - COMMERCES

Règlement

A l'occasion de Pâques, (re)découvrez
et jouez avec les commerçants de Jeumont !

Article 1 - Objet

La ville de Jeumont organise, à l'occasion de Pâques, un jeu de piste inter-commerces qui a pour objectif de permettre aux participants de découvrir ou redécouvrir, en famille ou entre amis, d'une façon ludique, les commerces de la ville.

Article 2 - Conditions de participation

La participation à ce rallye est gratuite et ouverte à tous. Les mineurs doivent obligatoirement être encadrés par des adultes. La participation implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, ainsi que la renonciation à tout recours contre les décisions prises par le service commerce de la ville de Jeumont. Toute participation incomplète, illisible, retournée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Article 3 - Modalités de participation

Les participants participent aux jeux et collectent des indices.

Jeu 1 : La chasse aux œufs en vitrine

- Le participant compte les œufs de différentes couleurs dans les vitrines des commerçants partenaires et note ses réponses dans son road book

Jeu 2 : Le code mystère des vitrines

- Le participant déchiffre un code dans chaque vitrine des commerçants partenaires pour découvrir 7 mots et reconstituer une phrase finale à reporter dans son road book

Les jeux 1 et 2 se font librement et au rythme de chacun.

Jeu 3 : À la recherche de l'œuf d'or

Ce jeu se déroule uniquement sur le stand dédié sur la place de la République, les mercredis 15 ou 22 avril 2026 en arrivant entre 14h et 15h.

Les participants relèvent des énigmes et défis pour déterminer un emplacement fictif de l'œuf d'or, à noter son road book.

Le road book contient 3 bulletins de participation au tirage au sort, soit 1 bulletin par jeu complété.

Le road book complété devra être déposé à l'accueil de la mairie (pour le service Commerce) ou chez l'un des commerçants partenaires de l'opération (liste à retrouver sur le road book), avant le 25 avril 2026 à 19 heures.

Article 4 - Responsabilité et sécurité

Les participants effectuent le rallye sous leur propre responsabilité. Ils sont seuls responsables de leur conduite et de leurs actes pendant les jeux.

L'agent municipal organisateur et la ville de Jeumont ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'incident ou accident sur le parcours.

Les participants devront respecter le Code de la Route, notamment en empruntant les trottoirs et les passages piétons. Ils veilleront à préserver la propreté des lieux et à ne rien jeter sur la voie publique.

PRUDENCE et VIGILANCE sont exigées lors de la traversée voies.

Article 5 - Critères d'attribution des lots

Le jeu est doté de plusieurs lots répartis de la manière suivante :

- 3 enveloppes cadeaux comprenant chacune une sélection de :
 - bons d'achat chez les commerçants partenaires
 - bons pour lots offerts par les commerçants partenaires
 - cartes cadeaux Petitscommerces (2 cartes de 50 € et 1 carte de 20 €, offertes par la ville de Jeumont), réparties dans ces enveloppes

Ces lots seront attribués par tirage au sort parmi les bulletins comportant les bonnes réponses.

Tirage complémentaire :

Un 4^e tirage au sort sera organisé pour tenter de remporter un lot exceptionnel offert par Audace Ambulance, composé de :

- 2 boîtes de jeux Playmobil, d'une valeur totale de 140 €

Il ne pourra être attribué qu'un seul lot par famille (même nom, même adresse, même numéro de téléphone).

Les gagnants seront informés par téléphone ou par e-mail.